



PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS

2018

Budgets Principal et Annexe

SOMMAIRE

1. Budget Principal	1
1.1 - Fonctionnement 2018.....	2
1.2 - Investissement 2018	2
1.3 - Evolution des dépenses de fonctionnement	3
1.3.1 Charges à caractère général (article 011)	3
1.3.2 Frais de personnel (article 012).....	3
1.3.3 Indemnités des élus (article 65)	4
1.4 - Evolution des participations des EPCI et des Financeurs	4
1.5 - Etat de l'endettement annuel	5
2. Budget Annexe	6
2.1 - Fonctionnement 2018.....	6
2.2 - Investissement 2018	7
2.2.1 Détail Dépenses 2018.....	8
2.2.2 Détail Recettes 2018	8

1. Budget Principal



Depuis 2017, le syndicat s'est engagé avec le SMBV Saane Vienne et Scie à mener l'animation de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) avec pour objectif de mettre en œuvre un PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations). Un tel programme doit permettre aux syndicats de bénéficier du fonds « Barnier » pour mener des études et travaux de lutte contre les inondations et des actions préventives, en cohérence avec les dispositions de la SLGRI.

Le syndicat travaille dans le cadre des directives européennes cadre sur l'eau (DCE 2000/060/CE) et inondation (DI 2007/060/CE).

Depuis le 01/01/2018, la loi NOTRe (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*) a donné aux EPCI (comcom, com d'agglomération) la compétence dite GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*).

Ses compétences s'exercent au titre des alinéas 1, 2, 4, 5, 8, 11 et 12 du L211-7 du code de l'environnement et la GEMAPI, dans le cadre d'une approche préventive des inondations par ruissellements et crues de cours d'eau, de limitation de l'érosion des sols, d'amélioration des habitats biologiques (cours d'eau, mares,...) et de qualité des masses d'eaux.

Par souci de simplification, les EPCI situés sur le territoire du SMBV Arques ont accepté de prendre des compétences facultatives qui complètent la compétence GEMAPI et couvrent ainsi l'ensemble des compétences jusqu'alors portées par le SMBV Arques (à l'exception de la comcom Aumale Blangy pour la compétence 11°). Que recouvre la GEMAPI ?

GEMAPI	Hors GEMAPI porté par le syndicat
<p>Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="width: 50%;">  <p>Aménager un bassin hydrographique ou une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs.</p> </div> <div style="width: 50%;"> <p>Entretenir et aménager un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris ses accès, pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant.</p>  </div> <div style="width: 50%;">  <p>Assurer la défense contre les inondations et contre la mer notamment par la construction et la gestion des digues.</p> </div> <div style="width: 50%;"> <p>Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.</p>  </div> </div>	<p>4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols</p> <p>11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p> <p>12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</p>

1.1 - FONCTIONNEMENT 2018

DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courante (011)	83 226,35 €	Mise à dispo brigade, location terrain (70)	228,30 €
Charges de personnel (012)	492 382,95 €	Impôts et taxes (73)	2 567,00 €
Atténuation de produits (014)	- €	Contributions des cmes, subv partenaires (74)	725 076,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	150 193,20 €	Tickets resto, recette bail (75)	7 599,00 €
Indemnités Elus (65)	34 624,32 €	Rembt sur rémunérations du personnel (013)	16 165,17 €
Charges financières (66)	20 312,33 €	Produits financiers (76)	- €
Charges exceptionnelles (67)	6 790,69 €	Produits exceptionnels (77)	2 592,75 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	- €	Recettes réelles de fonctionnement	754 228,22 €
Dépenses réelles de fonctionnement	787 529,84 €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	- €
Virement à la section d'investissement (023)	- €	Recettes d'ordre de fonctionnement	- €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	54 532,40 €	TOTAL	754 228,22 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	54 532,40 €	Résultat reporté ou anticipé (002)	351 056,39 €
TOTAL	842 062,24 €	TOTAL CUMULE	1 105 284,61 €
Résultat reporté ou anticipé			

Résultat de fonctionnement = 263 222,37 €

1.2 - INVESTISSEMENT 2018

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	- €	Produits des cessions	- €
Apports, dotations et réserves (Participation budget annexe)	- €	Excédent de fonctionnement, FCTVA (10)	33 169,09 €
Subventions d'investissement (Rembt AESN) (13)	359 054,77 €	Subv d'inv. Région, CG, AESN, FEDER (13)	359 332,47 €
Remboursement d'emprunts et dettes (16)	75 480,97 €	Emprunts et dettes assimilées	- €
Frais d'études et d'insertion (20)	819,78 €	Immobilisations incorporelles	- €
Subventions d'investissement versées	- €	Subventions d'investissement versées	- €
Acquisitions de biens et terrains (21)	3 284,40 €	Immobilisations corporelles	- €
Immobilisations mises en concession	- €	Immobilisations mises en concession	- €
Travaux en cours (23)	19 952,40 €	Immobilisations en cours	- €
Repères de crues	13 856,40 €	Repères de crues	13 702,40 €
Moe et Tx RD 149 St Germain d'Etable	9 352,80 €	Moe et Tx RD 149 St Germain d'Etable	1 089,00 €
Tx Hydraulique douce Maîtrise d'Ouvrage privé	277,70 €	Tx Hydraulique douce Maîtrise d'Ouvrage privé	202,00 €
Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €	Recettes réelles d'investissement	407 494,96 €
Dépenses réelles d'investissement	482 079,22 €	Virement de la section de fonctionnement (021)	
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	- €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	54 532,40 €
Opé. Patrimoniales (041)	- €	Opé. Patrimoniales (041)	- €
Dépenses d'ordre d'investissement	- €	Recettes d'ordre d'investissement	54 532,40 €
TOTAL	482 079,22 €	TOTAL	462 027,36 €
Résultat reporté ou anticipé	- €	Résultat reporté ou anticipé (001)	65 812,56 €
TOTAL CUMULE	482 079,22 €	TOTAL CUMULE	527 839,92 €

Résultat d'investissement = 45 760,70 €

En 2018, le syndicat n'a pas réalisé d'ouvrages dits « lourds » ou « structurants » (ouvrages de stockage de grande taille). Une étude hydraulique et de conception de maîtrise d'œuvre a été engagée concernant les inondations de la RD 149 et d'habitations à St-Germain d'Etapes et Torcy le Petit.

La mise en place des repères de crues s'est terminée en 2018 avec une inauguration en octobre 2018 à Martin Eglise.

Le syndicat a profité en 2017 de l'aide portée par le PETR auprès de la Région (80%) pour l'acquisition de 2 véhicules électriques en vue de remplacer le parc automobile vieillissant (âge moyen 13 ans). Cependant, à aujourd'hui, aucune subvention n'a encore été reçue malgré la demande de versement du 18/01/2018.

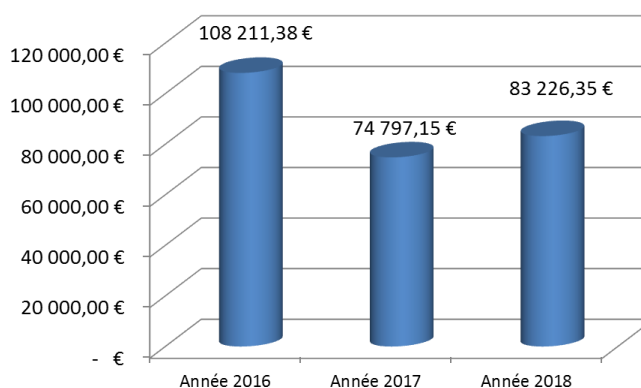
Des subventions d'animation 2016/2017 n'ont toujours pas été perçues (Natura 2000, PAEC/MAEC).

Il est rappelé que la majorité des opérations menées par le syndicat est versée au budget annexe.

1.3 - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.3.1 Charges à caractère général (article 011)

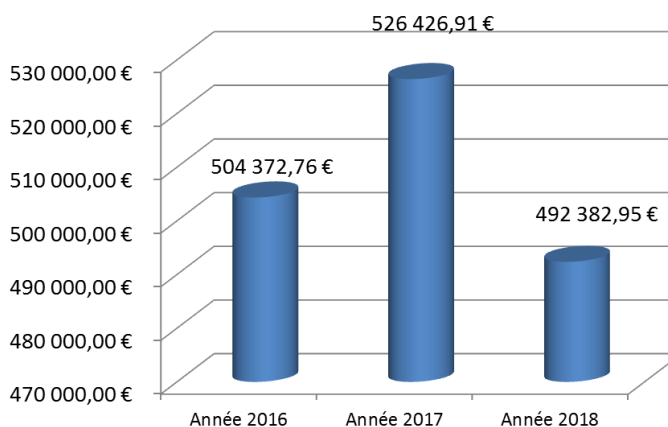
Evolution (2018/2017) = + 11,27%



En 2018, l'augmentation des charges à caractère général est due à l'entretien des ouvrages ainsi qu'à la formation au logiciel QGIS suivie par 8 agents. Ces dépenses restent très inférieures à 2016 (108 k€) et à 2015 (avant fusion, 4 syndicats : 171 k€)

1.3.2 Frais de personnel (article 012)

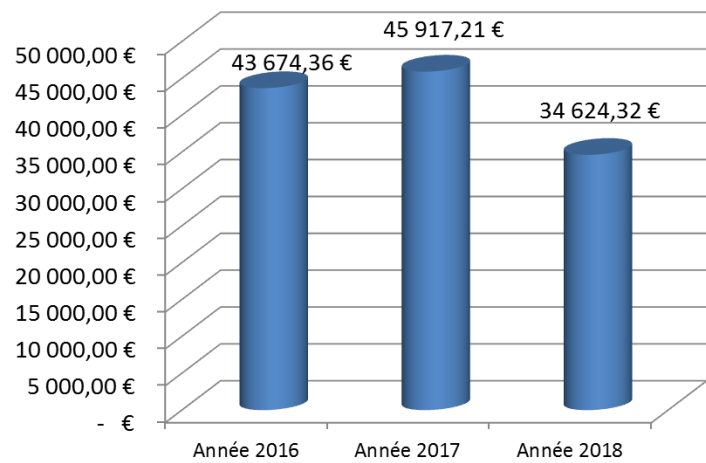
Evolution (2018/2017) = - 6,47%



En 2018, la baisse des dépenses de personnel est principalement imputable à la vacance des postes SLGRI et Agricole pendant 5 à 6 mois, au non renouvellement d'un poste d'agent de brigade et à la rémunération de 2 agents à 80%. En 2015, ces charges étaient de 562 k€ (somme des 4 syndicats)

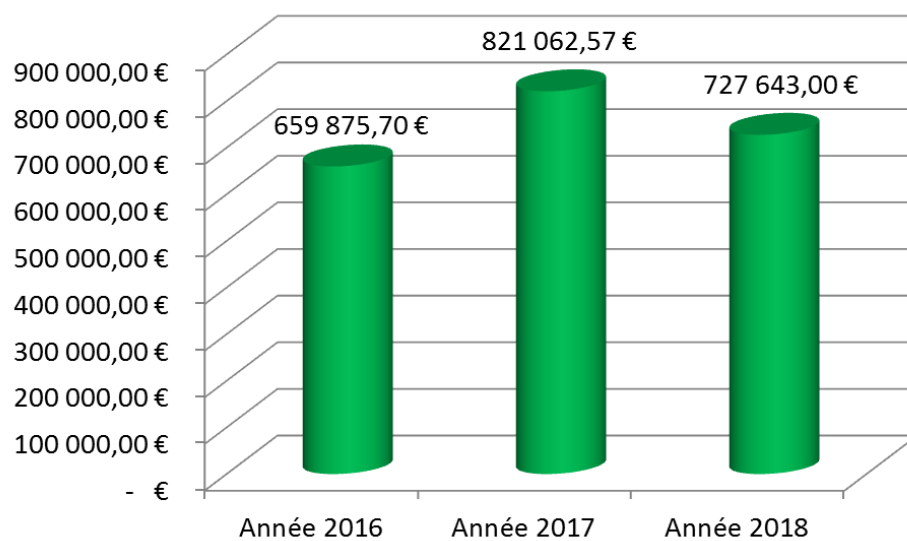
1.3.3 Indemnités des élus (article 65)

Evolution (2018/2017) = -24,59%



En 2018, Monsieur MINEL a renoncé à ses indemnités d'élus. Par ailleurs, les élus ne devant pas cotiser à l'URSSAF, un remboursement du trop-perçu a été effectué en 2017 et un ajustement des cotisations des élus revues à la baisse en 2018. Avant fusion, en 2015, les indemnités d'élus étaient de 45,5 k€.

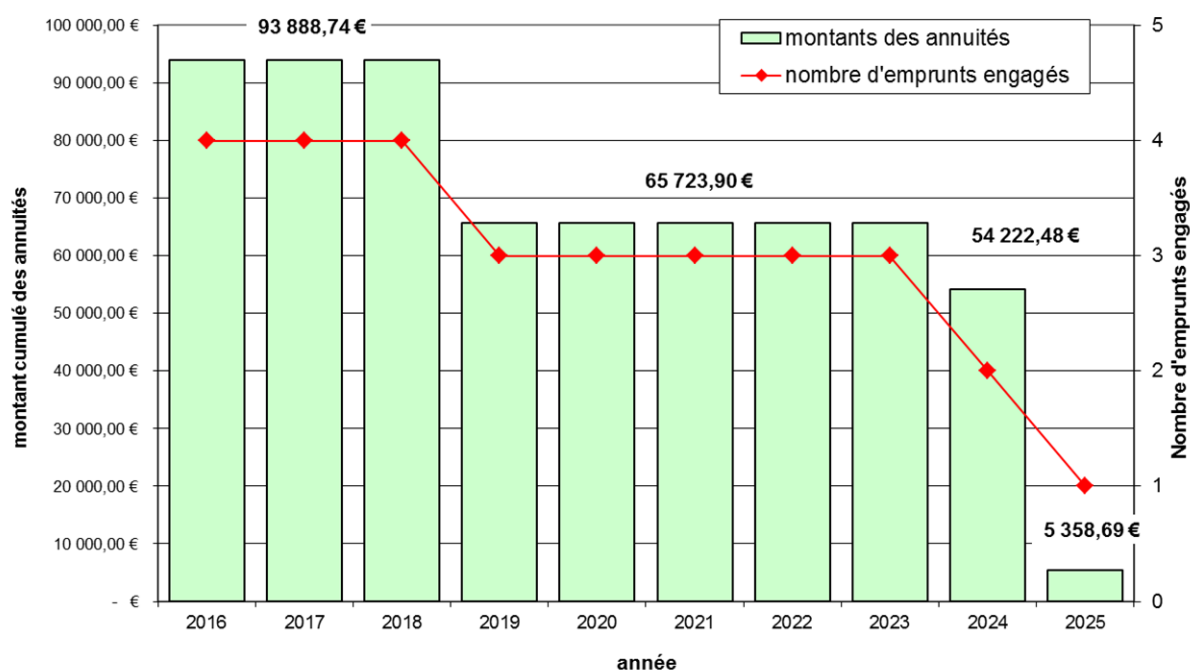
1.4 - EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES EPCI ET DES FINANCEURS



En 2018, les recettes de fonctionnement du syndicat (hors excédent reporté) reposent à 74% sur les participations des EPCI (555 k€) et à 23% sur les subventions des partenaires. Le reste des recettes (3%) correspond principalement à des remboursements par les agents de tickets restaurant et remboursement d'arrêts maladie.

1.5 - ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL

Emprunts engagés au SMBVA



Historiquement, des emprunts ont été contractés lors de gros programmes de travaux.

Cependant, aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2008.

Pour les opérations de restauration de la continuité écologique (RCE) pour lesquelles le syndicat accompagne les particuliers et se substituent à eux pour mener les travaux, une ligne de trésorerie est sollicitée le temps que les subventions sur travaux soient perçues. Ses frais sont imputés en fonctionnement et sont subventionnés par l'Agence de l'Eau.

En 2018, le taux d'endettement par rapport aux ressources propres du syndicat (cotisations de 555 000 €) était de 16,9%.

Concernant les emprunts actuellement contractés, ils s'arrêteront en 2025.

2. Budget Annexe

Le budget annexe est établi en € HT.

Le budget annexe comprend principalement des dépenses d'investissement lié à des travaux menés sur sol d'autrui, dans le cadre de déclaration d'intérêt général ou de maîtrise d'œuvre déléguée. Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les travaux menés dans le cadre de la redevance Eaulne qui s'arrête en 2018 (fin de la DIG) et ne pourra être remise en service car non cumulable à la taxe GEMAPI (disposition des lois grenelles).

Une part importante des travaux menés concerne la mise en conformité des ouvrages type "moulins, seuils, vannages" au regard de la restauration de la continuité écologique des poissons et du transport sédimentaire. Dans ces travaux le syndicat apporte son expertise technique et sa capacité à mobiliser des subventions pour le compte de propriétaires privés souvent désemparés devant la complexité et le coût de ces travaux de mise en conformité. Cependant, le syndicat n'apporte aucun autofinancement sur ces travaux "RCE".

Sur les autres programmes (mares, travaux d'hydraulique douce ou aménagement de berges de cours d'eau) le syndicat est généralement amené à participer financièrement selon des taux validés en comité syndical (délibération du 6 juillet 2016) qui vont de 10 à 20%.

Le comblement du déficit par un virement du budget principal n'est effectué que lors des apurements d'opérations, une fois toutes les dépenses effectuées et recettes perçues. (L'apurement consiste à mettre comptablement en équilibre les dépenses et recettes de l'opération).

2.1 - FONCTIONNEMENT 2018

DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courante (011)	5 763,72 €	Redevance (70)	10 377,44 €
Charges de personnel (012)	- €	Impôts et taxes (73)	- €
Atténuation de produits (014)	- €	Contributions des cmes, subv partenaires (74)	- €
Indemnités Elus (65)	- €	Prise en charge du déficit budget annexe (75)	149 185,44 €
Charges financières (66)	- €	Rembt sur rémunérations du personnel (013)	- €
Charges exceptionnelles (67)	10,88 €	Produits financiers (76)	- €
Dépenses imprévues de fonctionnement	- €	Produits exceptionnels (77)	11,09 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 774,60 €	Recettes réelles de fonctionnement	159 573,97 €
Virement à la section d'investissement (023)	- €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	393,47 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	22 853,43 €	Recettes d'ordre de fonctionnement	393,47 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	22 853,43 €	TOTAL	159 967,44 €
TOTAL	28 628,03 €	Résultat reporté ou anticipé (002)	- €
Résultat reporté ou anticipé	13 697,91 €	TOTAL CUMULE	159 967,44 €
TOTAL CUMULE	42 325,94 €		

Résultat de fonctionnement = 117 641,50 €

Il n'y a quasiment aucune dépense réelle en fonctionnement du budget annexe (5 763,72 €). Elles correspondent à des travaux faits sur des terrains privés dans le cadre de la redevance Eaulne.

2.2 - INVESTISSEMENT 2018

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	- €	Produits des cessions	- €
Reversement excédent au budget principal (1068)	- €	Excédent de fonctionnement (10)	- €
Subventions d'investissement	- €	Subv d'inv. Région, CG, AESN, FEDER (13)	19 024,67 €
Remboursement d'emprunts et dettes (16)	- €	Emprunts et dettes assimilées	- €
Op pr compte de tiers : Autres travaux (Tx urgents)	20 160,07 €	Op pr compte de tiers : Autres travaux (Tx urgents)	418,18 €
Op pr compte de tiers : Mares	3 860,24 €	Op pr compte de tiers : Mares	11 721,11 €
Op pr compte de tiers : PCAHD	42 775,16 €	Op pr compte de tiers : PCAHD	33 129,12 €
Op pr compte de tiers : PPE	120 042,76 €	Op pr compte de tiers : PPE	96 740,63 €
Op pr compte de tiers : RCE	617 378,54 €	Op pr compte de tiers : RCE	770 392,43 €
Autres immobilisations financières	- €	Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €
Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €		
Dépenses réelles d'investissement	804 216,77 €	Recettes réelles d'investissement	931 426,14 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	393,47 €	Virement de la section de fonctionnement (021)	- €
Opé. Patrimoniales (041)	95 807,73 €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	22 853,43 €
Dépenses d'ordre d'investissement	96 201,20 €	Opé. Patrimoniales (041)	95 807,73 €
TOTAL	900 417,97 €	Recettes d'ordre d'investissement	118 661,16 €
Résultat reporté ou anticipé (001)	306 275,80 €	TOTAL	1 050 087,30 €
		Résultat reporté ou anticipé (001)	- €
TOTAL CUMULE	1 206 693,77 €	TOTAL CUMULE	1 050 087,30 €

Résultat d'investissement = - 156 606,47 €

Les opérations menées au sein du budget annexe concernent la quasi-totalité des opérations du syndicat. Ces opérations sont généralement menées sur plusieurs années (entre les appels d'offre, attribution, demandes et arrêtés de subventions, maitrises d'œuvre, géomètres, études complémentaires puis travaux).

De ce fait, les montants de dépenses réalisées sont généralement très inférieurs aux inscriptions budgétaires (BP + décisions modificatives), d'autant que pour le préfléchage du département, de nombreuses nouvelles actions sont intégrées au budget via décisions modificatives en octobre ou novembre.

Le taux de réalisation est de 34,4%.

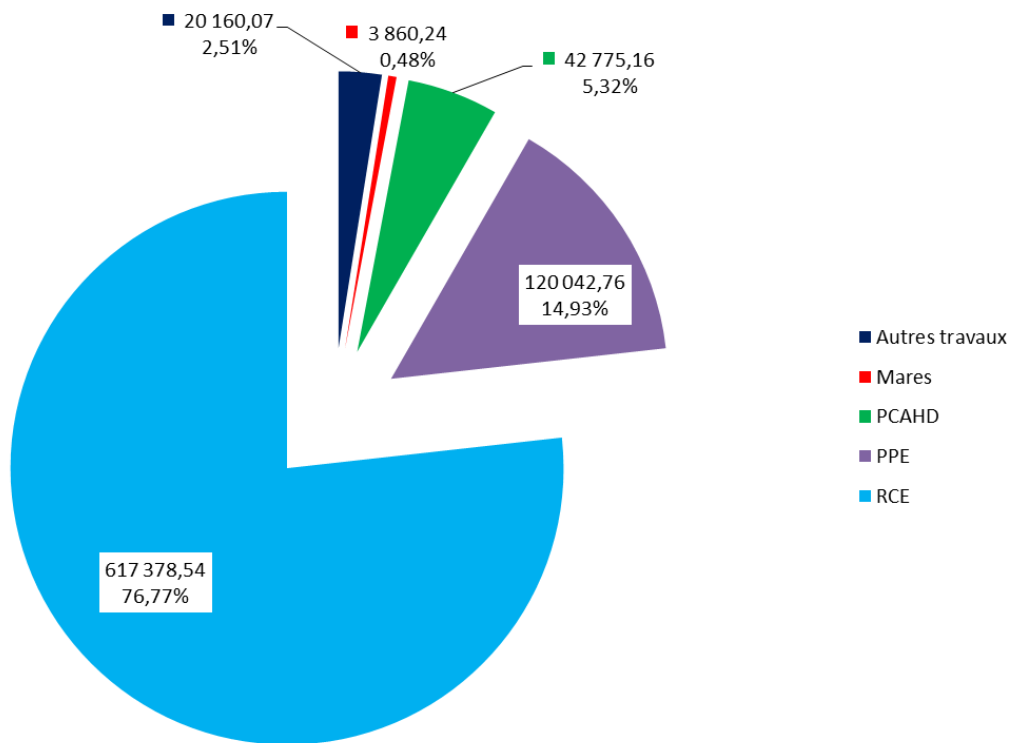
De plus, quelques opérations ont fait l'objet de retard lié à des différents facteurs :

- Projets Mares : pas de délibération de subventions du Conseil Général de septembre 2017 à octobre 2018 d'où un volume de travaux très faible.
- L'absence sur 5 mois d'un technicien agricole a entraîné une charge de travail plus importante du second agent de février à juillet (MAEC + retournement de prairies) et donc moins de programmes de travaux (fond Meuse, Mathonville, Petit Caux)
- Des inondations de fond de vallée début 2018 qui ont pu retarder des travaux RCE (restauration de la continuité écologique) et des interventions PPER

Concernant les recettes, l'Agence de l'Eau, principal partenaire financier, n'apporte pas d'avance financière quand le montant de l'aide dépasse 75 000 €. C'est régulièrement le cas des travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) qui représentent 77% de nos dépenses.

C'est donc le syndicat qui avance les montants importants de travaux en mobilisant une ligne de trésorerie dont les frais sont pris en charge à 80 % par l'Agence de l'Eau.

2.2.1 Détail Dépenses 2018



2.2.2 Détail Recettes 2018

